

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201022-20230406-2023-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Publication : 11/04/2023

Nombre de conseillers

en exercice	15	L'an deux mille vingt-trois, le six du mois d'avril,
présents	14	le Conseil Municipal de la Commune de GRAMMOND
votants	14	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CARTERON Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2023

PRESENTS : MM et MMES CARTERON P. GANDIN C. SEON J. VILLARD C. GREGOIRE B. BONNIER P. GRANJON X. POINT L. VACHON T. BEYNEL M. GIANDOLINI D. CHIPIER L. POULAT JP. THELISSON G.

EXCUSÉE : PADEL S.

Secrétaire élu pour la durée de la session : BONNIER P.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le budget primitif 2023 de la commune.

Section de fonctionnement équilibré : 829.360,35 €

Section d'investissement équilibrée : 303.478,87 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2023 de la commune comme présenté ci-dessus.

Cette délibération sera transmise au comptable.

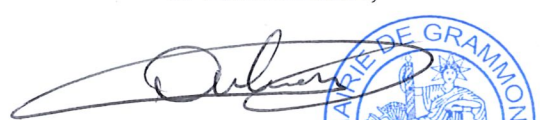
Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
P. BONNIER,



Le Maire,
P. CARTERON,



Transmis au représentant de l'Etat le 11 avril 2023

Publié le 11 avril 2023

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat